

SIAEP DES AVALOIRS

Communes de : St Cyr-en-Pail, St Aignan de Couptrain, Les Chapelles, Couptrain, Javron, Neuilly-le-Vendin, Madré, La Pallu, Lignièrès Orgères, St Calais-du-désert, St Samson, Pré en Pail, St Julien-du-Terroux, La Baroche-Gondouin, Thuboeuf

Siège Social : La Madeleine 53250 ST AIGNAN DE COUPTRAIN
 TELEPHONE : 02 43 03 85 29 FAX : 02 43 04 35 73

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 11 avril 2022

Convocation du : 31 mars 2022

Membres en exercice : 14

Membres présents : 10

Votants : 10

Président : MR LECOURT JEAN-LUC

Présents : MR HARTOUT PETER, MR GUILMEAU HENRI, MR LECOURT JEAN-LUC, MR GERARD MICHEL, MR DUPLAINE LOIC, MR BAYEL JEAN-CLAUDE, MR CHAUVEAU DAVY, MR DAVOUST DOMINIQUE, MR ESNAULT MARCEL, MR GUYONNET PAYEL CHRISTOPHE,

Absents Excusés : MME CONNEAU MARIE, MR LEBLANC SYLVAIN, MR GESLAIN DENIS, MR MAUNOURY REMY

Secrétaire de séance : MR GERARD MICHEL

CS2022-009 Vote du Budget primitif 2022

Le Comité syndical réuni sous la Présidence de M. LECOURT Jean-Luc, à l'unanimité des présents,

- arrête et vote le Budget Primitif 2022 du SIAEP des Avaloirs équilibré comme suit :

Section d'Exploitation			
Dépenses	2 800 239.99 €	Recettes	2 800 239.99 €
Section d'Investissement			
Dépenses	2 190 870.60 €	Recettes	2 190 870.60 €
TOTAL	4 991 110.59 €	TOTAL	4 991 110.59 €

- charge Monsieur le président et lui donne tout pouvoir d'exécuter le budget primitif 2022.

Pour copie certifiée conforme,

A St Aignan de Couptrain, le 11 avril 2022.

Le Président,
 J.-L. LECOURT



IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 10
 VOTES :
 Pour : 10
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 31/03/2022

Présenté par (1) Le Président,
 A Saint Cyr en Rail, le 11/04/2022
 (1) Le Président,



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A Saint Cyr en Rail, le 11/04/2022 .
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.

Perrin Christophe
 Michel GERARD
 Loïc DUALAINE
 Jean Luc Lerout
 Guyce Jean Claude
 Emmanuel Marcel
 Davoust Dominique
 Chauveau Dauph
 GUYONNET - PAMEL Christophe
 HARTOUT Peter